



Vendre une maison que moi et ma fille avons en indivision?

Par **gusslili**, le **02/12/2017 à 12:19**

Bonjour moi et ma fille nous avons une maison en indivision depuis le décès de mon mari en 1998 et nous sommes d'accord pour la vendre est ce que cela est possible? si oui comment cela se passe t il vis à vis des impots? merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **02/12/2017 à 17:47**

Bonjour,
L'essentiel est JUSTEMENT d'être d'accord !
L'agent immobilier comme le notaire vous fera signer ensemble mandat ou compromis.

Par **gusslili**, le **02/12/2017 à 18:49**

merci pragma pour votre réponse mais est ce que nous risquons de payer des plus values aux impots ? merci d'avance

Par **Visiteur**, le **02/12/2017 à 22:10**

Pour payer, il faut qu'il y ait + values et que ce ne soit pas une résidence principale...
D'autre part, si PV, la taxation ne devrait pas être trop douloureuse car 19 ans ce sont écoulés et un abattement est appliqué à partir de la 6ème année incluse.
- 6% pour chaque année de détention au-delà de la 5e et jusqu'à la 21e
- 4% pour la 22e année révolue de détention, donc en résumé
19 ans 84% sont exonérés
20 ans 90%
21 ans 96%
22 ans 100%.

Un peu différent pour la CSG.
19e année 23,10%
20e année 24,75%

21e année 26,40%
22e année 28%
23e année 37%
24e année 46%
25e année 55%
26e année 64%
27e année 73%
28e année 82%
29e année 91%
30e année 100%

Par **gusslili**, le **02/12/2017** à **23:34**

merci pragma pour toutes ces précisions.